

**COMMUNE DE PLOUGONVEN
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026**

COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal de Plougonven s'est réuni le jeudi 30 avril 2026 à 19 h 30 en présence de M. Fabrizio Vitral-Pinto, conseiller des décideurs locaux de la Direction départementale des finances publiques. Les élus ont entamé l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente et ont pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : renouvellement

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a pour rôle principal de participer à l'évaluation des bases des impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, etc.). Elle émet notamment des avis sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties, contribuant ainsi à garantir l'équité fiscale entre les contribuables. Ses membres sont nommés par l'administration fiscale sur proposition du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a approuvé la liste des personnes qui ont accepté de siéger sur le tableau qui sera proposée à l'administration fiscale (**unanimité**).

Participation obligatoire de la Commune à l'école Diwan

La loi rend obligatoire le versement d'un forfait scolaire aux établissements dispensant un enseignement bilingue en langue régionale, dont l'école Diwan de Morlaix qui accueille des élèves domiciliés sur le territoire de notre commune.

L'initiation au breton existant à l'école Jacques-Yves-Cousteau ne constituant pas un enseignement d'immersion bilingue, le Conseil municipal a approuvé l'accord conclu avec les représentants de l'association pour le paiement des forfaits scolaires au titre de l'année en cours et des deux années précédentes (**approuvé à la majorité : une abstention**).

Renforcement du réseau basse tension et effacement réseaux Créach Ar Zant

Après avoir pris connaissance du projet de renforcement du réseau basse tension et d'effacement réseaux télécom et éclairage public à Créach Ar Zant, le Conseil municipal a approuvé la convention financière proposée par le SDEF pour la réalisation des travaux. La contribution financière de la commune s'élèvera à 23 650 € et celle du SDEF à 108 500 € (**unanimité**).

Achat d'un véhicule électrique pour les services techniques : approbation et financement du projet

Le projet d'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques, prévu au budget 2026, a été approuvé par le Conseil municipal. Sur un prix initial de 30 000,00 € TTC le reste à charge de la commune sera de 6 000,00 € grâce à une subvention du Conseil Départemental (Pacte volet 1) demandée à hauteur de 80 % (**unanimité**).

Tarifs : location des cabinets des médecins

La commune est propriétaire de la maison de santé Ti Emell, récemment rénovée et agrandie, dont les locaux sont loués aux professionnels de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a fixé à 855 et 800 € les loyers mensuels des cabinets des médecins (**unanimité**).

Comptes financiers uniques (CFU 2025) des différents budgets et affectation des résultats

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue un document budgétaire et comptable qui se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public. Il vise à simplifier et à moderniser la présentation des comptes locaux en offrant une vision unifiée de l'exécution budgétaire. Le CFU retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pour un exercice donné, et

permet d'apprécier la situation financière, les résultats de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la qualité de la gestion (**unanimité**).

Budget principal : compte financier unique 2025						
Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat de clôture
F	3 434 276,19 €	3 907 980,42 €	472 272,56 €		200 000,00 €	672 272,56 €
I	2 052 180,07 €	2 247 337,30 €	195 157,23 €	64 542,84 €		130 614,39 €

Affectation du résultat (budget principal de la commune) :

- 472 272,56 € seront affectés au compte 1068 en recettes d'investissement.
- 200 000 € seront reportés au chapitre 002 de la section de fonctionnement.
- 130 614,39 € seront reportés au chapitre 001 de la section d'investissement.

Budget des ateliers artisanaux : compte financier unique 2025						
Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat de clôture
F	2 561,03 €	17 186,60 €	14 625,58 €			14 625,58 €
I	12 140,26 €	18 407,24 €	6 266,98 €	-12 402,88 €		-6 135,90 €

Affectation du résultat (budget des ateliers artisanaux) :

- 14 625,58 € seront affectés au compte 1068 en recettes d'investissement.
- Le déficit d'investissement (135,90 €) sera reporté au chapitre 001 de la section d'investissement ;

Budget lotissements et zones : compte financier unique 2025						
Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat de clôture
F	0,00 €	47 790,00 €			442 898,47 €	490 688,47 €
I	0,00 €	0,00 €		-400 504,85 €		-400 504,85 €

Affectation du résultat (budget lotissements et zones) :

- 490 688,47 € seront reportés en recettes de la section de fonctionnement ;
- 400 504,85 € seront reportés en dépenses de la section d'investissement ;

Le Compte financier unique (CFU) du budget du lotissement Fontaine Christ sera voté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Budgets 2026 : décisions modificatives.

Les budgets primitifs ayant été votés avec une reprise anticipée des résultats, le Conseil municipal a adopté des décisions modificatives sur les différents budgets afin d'ajuster les comptes au vu des résultats définitifs validés avec le CFU 2025 et de corriger une erreur de saisie sur le budget du lotissement Fontaine Christ (**unanimité**).